

Bruxelles, le 14 décembre 2007

Communiqué de presse du cdH

Dix mesures du cdH pour augmenter le pouvoir d'achat.

La manifestation nationale contre la baisse du pouvoir d'achat se tiendra demain à Bruxelles.

Le cdH a défendu et défendra encore dans le cadre de la formation du Gouvernement fédéral, les propositions suivantes qui visent à renforcer le pouvoir d'achat des Belges.

1. Établir une véritable liaison au bien-être.

Pour stopper l'écart grandissant entre l'évolution des allocations sociales et celles des autres revenus, le cdH entend réaliser une véritable liaison au bien-être des allocations sociales et des plafonds de rémunérations qui servent de base à leur calcul, en les faisant évoluer dans la même proportion que les rémunérations des travailleurs.

2. Revaloriser les minima sociaux.

Le cdH veut revaloriser prioritairement les minima sociaux afin qu'ils soient tous fixés au minimum au-dessus du seuil européen de pauvreté. Cela signifie que, notamment, les personnes qui bénéficient du revenu d'intégration (ex-minimex), d'une allocation d'invalidité, de la GRAPA, d'une allocation pour personne handicapée verront le montant de leurs allocations être portées au minimum à 822 EUR pour une personne isolée.

3. Augmenter le niveau de vie des pensionnés.

Un de nos objectifs essentiels est de tout mettre en œuvre pour améliorer le niveau de vie des pensionnés et leur assurer ainsi une meilleure qualité de vie et une retraite heureuse.

A cette fin, le cdH propose, outre la reconnaissance du principe général de la liaison au bien-être la revalorisation des plus anciennes pensions qui sont en général les plus basses en octroyant 3% aux pensions prises avant 1997, 2% à celles antérieures à 2000 et 1% aux autres. Les pensions minimales qui doivent être identiques pour les salariés et les indépendants seront portées à 10% au-delà du seuil européen de pauvreté, pour arriver, dans le courant de la législature, à un montant minimum de 1.000 euros pour les isolés et de 1.200 euros pour les ménages ; la réintroduction de la revalorisation des

plafonds salariaux pris en considération pour le calcul des pensions ; un relèvement des limites en matière de travail autorisé après l'âge de la pension ou après une carrière professionnelle complète ; la suppression progressive de la cotisation de solidarité sur les pensions ; la mise en œuvre d'une information individualisée délivrée par l'Office national des Pensions (ONP) qui devra permettre à chaque travailleur de connaître de façon claire et transparente sa situation en matière de pensions légales.

4. Rendre le travail payant.

Afin de lutter drastiquement contre les pièges à l'emploi, le cdH revendique le droit à toute personne de gagner au minimum 20% de plus si elle travaille au lieu d'être au chômage. Pour cela, le cdH veut instaurer un crédit d'impôt pour les bas salaires et renforcer le bonus à l'emploi, afin d'augmenter la rémunération nette des travailleurs ayant des bas revenus. Le cdH propose également que les avantages sociaux propres à l'inactivité, en particulier les allocations familiales majorées, soient conservés lors de l'accès à l'emploi, et progressivement diminués en fonction du niveau de revenu du travailleur.

Par ailleurs, le cdH entend instaurer une prime d'accès à l'emploi de 200 € par mois, pendant 12 mois, pour tout chômeur complet indemnisé depuis au moins 3 mois, avec charge d'enfant(s), qui obtient un emploi égal ou supérieur à un tiers-temps.

Le cdH propose de réformer le système de calcul de l'allocation de garantie de revenus (AGR) afin qu'elle soit équivalente à une fraction de l'allocation de chômage complète correspondant au temps de travail non presté par rapport à un temps plein. Concrètement, cela signifie que p.ex. un travailleur prestant à mi-temps recevra une AGR équivalant à la moitié d'une allocation de chômage complète.

5. Diminuer le coût du logement.

Afin de diminuer le coût du logement, le cdH revendique l'octroi d'une allocation de logement venant en complément du revenu d'intégration, l'instauration d'une allocation de loyer au niveau régional et local, la création d'un Fonds fédéral des garanties locatives destiné à prendre en charge les cautions demandées par les propriétaires lorsque le candidat locataire n'est pas en mesure de verser la caution, l'instauration de grilles indicatives de loyers (loyers de référence) auxquels les propriétaires seraient fiscalement encouragés de se conformer et l'octroi d'incitants fiscaux spécifiques pour les propriétaires qui acceptent de mettre des logements en location via une agence immobilière sociale (AIS).

6. Diminuer la facture énergétique.

Le cdH continuera à se battre pour un renforcement du Fonds social Mazout (élargissement du montant de l'intervention et du nombre de bénéficiaires, renforcement du financement, activation du Fonds toute l'année). D'autre part, le cdH entend agir au niveau des CPAS en développant la guidance énergétique et en systématisant pour les bénéficiaires des fonds le diagnostic énergétique par des professionnels. En outre, le cdH entend rendre effective l'automatisme des tarifs sociaux en gaz et en électricité afin de garantir que tous ceux qui y ont droit bénéficient réellement de cette aide et afin d'alléger la charge des CPAS.

Le cdH propose également d'amplifier les dispositifs d'aide aux investissements en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, accessibles prioritairement aux bas revenus. En particulier, le cdH souhaite développer le financement du tiers-investisseur accessible à tous, et prioritairement pour les bas revenus. Ainsi les ménages pourront investir, par exemple, dans l'isolation de leur maison ou dans une chaudière de qualité, en finançant l'investissement par les économies d'énergies dégagées.

Enfin, le cdH demande également qu'une politique d'analyse et de contrôle des prix, en particulier pour la partie non régulée de l'énergie, soit rapidement impulsée et que les démarches soient entreprises afin de diminuer le taux de TVA (actuellement 21%) qui frappe l'électricité et le gaz. La possibilité d'étalement du montant de la facture de mazout est également revendiquée par le cdH.

7. Diminuer la facture de santé.

Afin de diminuer la facture des soins de santé, le cdH entend établir un moratoire sur toute augmentation des coûts des soins de santé à charge du patient ; élargir le champ de l'assurance obligatoire soins de santé aux nombreux soins non encore couverts ou couverts insuffisamment (médicaments, implants, lunettes, appareils auditifs, orthodontie, transports urgents, traitement de la douleur, soins palliatifs, etc.) ; améliorer les moyens de protection financière pour les personnes les plus vulnérables, à savoir essentiellement les malades chroniques (dont les patients atteints de fibromyalgie) ; interdire et limiter les suppléments d'honoraires à l'hôpital, y garantir la sécurité tarifaire et la transparence des prix ; enfin, simplifier les régimes de prise en charge BIM/OMNIO/MAF et donner au statut OMNIO un accès automatique.

8. Diminuer la facture scolaire.

Outre les mesures fiscales énumérées ci-dessus, le cdH propose de pérenniser et d'étendre l'allocation de rentrée scolaire (extension des montants et du champ d'application aux enfants poursuivant des études supérieures). Le cdH entend également majorer le montant de l'allocation familiale du 1^{er} enfant tant pour les travailleurs salariés que les indépendants, les montants dans les deux régimes devant être alignés.

9. Améliorer le statut des travailleurs indépendants.

Le cdH propose concrètement l'alignement complet des minima des pensions de retraite et de survie sur ceux des régimes salariés et la suppression de la discrimination de 5% par année d'anticipation, en s'alignant sur le régime des salariés pour pension anticipée ; le maintien d'un filet de sécurité en matière d'assurance-chômage au-delà des 9 ans d'activité professionnelle moyennant des conditions de patrimoine à déterminer; une meilleure couverture des incapacités de travail et l'intégration des petits risques dans la couverture soins de santé pour tous les travailleurs indépendants.

10. Un meilleur soutien financier aux familles.

Sur le plan fiscal, le cdH revendique une meilleure prise en compte de la charge financière des enfants en remplaçant le régime actuel de la déductibilité/imposabilité des rentes alimentaires par un élargissement de la quotité exemptée pour enfants à charge donnant droit, le cas échéant, à un crédit d'impôt remboursable.

Le cdH revendique également une meilleure couverture des frais de garde en portant le montant déductible à 15 EUR par jour de garde et par enfant. D'autres mesures visent également à favoriser l'accès aux études supérieures, la prise en charge d'un enfant gravement malade, l'accueil des aînés et l'aide aux familles monoparentales.

Enfin, le cdH entend renforcer le Service des créances alimentaires (SECAL).

Ces différentes propositions ont été formulées lors des négociations en vue de la formation du prochain Gouvernement fédéral.

Le cdH entend résolument les voir aboutir au plus vite pour permettre à chaque famille et à chaque habitant de mener une vie conforme à la dignité humaine !